

Image not found or type unknown



Distibution de moin courriers

Par **nabil2710**, le **15/05/2009** à **11:03**

Bonjour,
Je vous expose brievement mon cas. Je vis en collocation depuis deux ans avec deux personnes, le bail est au nom de mes deux collocataire. Je suis, donc, considéré comme étant hebergé à "titre gratuit".
Afin de recevoir mon courrier j'ai due faire poser la mention habite "CHEZ" untel... Ils arrive (souvent) que certains de mes expéditeurs oublie de préciser sur mon courrier "chez untel". Dans ce cas là ma gardienne ,qui s'occupe de distribuer le courrier , renvoie systématiquement mon courrier (toute en sachant pertinemment que j'habite là)!
Ma question est : A t'elle le droit de renvoyer mon courriers?
La poste me dis que non car cela s'apparente à du detournement de courrier ?
Que faire? car elle ne veut meme pas que je rajoute une etiquette sur la boite aux lettre!
Par avance merci.
Nabil Irzi